



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 28 JANVIER 2022

N° 2022-01-12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à Nyons et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 20</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 24 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 36</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Michel ROLLAND

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire – Phase 2 – Choix des prestataires

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	0€	80 321 €
Investissement	0€	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	80 321 €	64 256,8 €

Rapport :

La Présidente expose,

Afin de poursuivre son implication dans le développement d'une alimentation de qualité, rémunératrice pour les producteurs et respectueuse de l'environnement, le Parc souhaite poursuivre son action initiée en 2020 dans le champ de la restauration collective et de son approvisionnement.

L'accompagnement des cantines fait l'objet d'une prestation extérieure. Pour cela, un marché à procédure adaptée est paru sur le profil acheteur du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant le 03/01/2022 à midi sur la base des spécifications techniques de commande.

Le marché est à réaliser sur l'année scolaire 2022-2023. Il a été alloté selon la répartition suivante :

Lot 1	Accompagner 5 cantines scolaires pour améliorer la qualité alimentaire des repas servis, favoriser le travail de produits bruts, locaux et de saison et réduire le gaspillage alimentaire et suivre les 10 cantines accompagnées en phase 1
Lot 2	Identifier les producteurs locaux pouvant répondre au besoin d'approvisionnement des cantines scolaires ou des délégataires de service missionnés par les communes pour servir les repas, accompagner les gestionnaires de cantines/les délégataires de service et les producteurs locaux dans la logistique de livraison des produits et accompagner les gestionnaires de cantines/les délégataires de service et les producteurs locaux jusque dans leur démarche de contractualisation si besoin.

L'ouverture des plis a été réalisée via le profil acheteur le 4 janvier 2022.

Deux prestataires ont répondu à cette consultation, chacune sur un des deux lots :

- LOT 1 : Agribiodrôme
- LOT 2 : Chambre d'agriculture de la Drôme

Les propositions se déclinent comme tel :

Lot	Prestataire	Montant HT	Montant TTC	
1	Agribiodrôme	53 105 €	53 105 €	(Association non assujettie à la TVA)
2	Chambre d'Agriculture de la Drôme	22 680 €	27 216 €	
TOTAL			80 321 €	



Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 40 % de la note finale
- Valeur technique de la proposition : 35% de la note finale
- Organisation, qualifications et expériences du personnel assigné à l'exécution du marché : 25% de la note finale

Les coûts proposés sont compatibles avec le budget de l'opération dont le plan de financement sera stabilisé lors du passage en comité de programmation LEADER.

Délibération

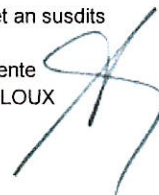
- ◆ Vu la délibération n° 2021-11-04 du Bureau syndical du 03 décembre 2021, portant sur le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération en objet
- ◆ Considérant l'avis favorable du Comité de programmation Leader Une Autre Provence rendu le 21 octobre 2021
- ◆ Considérant que la mesure II.1.3 de la Charte « Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale » a pour objectif notamment d'organiser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de saison et en produits biologiques pour développer de nouveaux débouchés de proximité pouvant renforcer les exploitations agricoles existantes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition d'Agribiodrôme sur le lot 1 pour un montant de 53 105 € TTC et de la Chambre d'agriculture de la Drôme sur le lot 2 pour un montant de 27 216 € TTC.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12